

Pisciculture cantonale de Môtiers

Investigations menées sur la production de truites Arc-en-ciel et une possible utilisation de produits non autorisés

Une investigation interne est actuellement menée à la pisciculture cantonale de Môtiers par le Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN). La production de truites Arc-en-ciel et la possible utilisation de produits non autorisés sont en cause. Cette investigation, menée à la demande du conseiller d'Etat Claude Nicati, chef du Département de la gestion du territoire, doit permettre d'établir les faits.

Jusqu'en 2009, des alevins de truites Arc-en-ciel servaient pour le nourrissage, dans les étangs de la pisciculture de Môtiers, des truites du Doubs avant que celles-ci ne soient relâchées dans leur milieu naturel. Etant donné le manque de reproducteurs sauvages, la production de truites adultes du Doubs a pratiquement été abandonnée depuis 2009 au profit de la production d'alevins en plus grande quantité, ceux-ci étant ensuite remis en rivières dans le Doubs plus tôt.

L'élevage des truites Arc-en-ciel a donc perdu en grande partie sa raison d'être. Néanmoins, il vient d'être découvert que la production de cette espèce de truites a été poursuivie de manière soutenue.

Il a été également constaté que deux produits non autorisés, dont l'un ne peut être utilisé que sur recommandation d'un vétérinaire, auraient pu être employés à la pisciculture de Môtiers. A relever cependant qu'il n'y a aucun risque pour la population.

A la suite de ces découvertes, le chef du Département de la gestion du territoire a donné mandat au SFFN de faire la lumière sur cette question.

Aucune information complémentaire ne sera apportée à la présente communication dans l'attente des résultats de l'enquête en cours.

Neuchâtel, le 16 février 2011